



AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare- de Dijon (21000)

La convention d'occupation signée le 20/01/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée d'un an, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 7/0/2026.

« Vente de boissons chaudes et froides, vente de viennoiseries et de sandwiches »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger la convention d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.